



SAHARA INFO

JUIN-DÉCEMBRE 84

N° 70-71/10 F

Commission paritaire n° 58229

Bulletin de l'Association des Amis
de la République Arabe Saharaouie Démocratique

R.A.S.D.
nouveaux
acquis
internationaux

LE MOIS AU SAHARA

* 24-3-84 : 7 quotidiens étrangers dont 5 français sont prêts à s'implanter au Maroc où ils seront imprimés à Casablanca en même temps qu'à leur siège par le procédé de fac-similé transmis par satellite.

* 5-4-84 : Le chef de l'État voltaïque, le capitaine Sankara rencontre Mohamed Abdelaziz et effectue un voyage en R.A.S.D.

* 10-4-84 : Monsieur Karim Lamrani Premier ministre marocain effectue une visite officielle de deux jours en France afin de donner « un nouveau souffle » à la coopération des deux pays dans tous les domaines.

* 12-4-84 : Grève de la presse marocaine contre l'impression des journaux étrangers au Maroc.

* 16-4-84 : Le parti du congrès présidé par Madame I. Gandhi soutient la lutte du F.P. pour l'indépendance du Sahara Occidental.

* 30-4-84 : Importante bataille au sud de Zag : l'A.L.P.S. bloque une concentration de troupes marocaines venue en renfort et occasionne des pertes importantes aux F.A.R.

* 3-5-84 : Le F.P. libère dix prisonniers marocains et les remet à une délégation de la Croix Rouge.

* 18-5-84 : Monsieur Weinberger, secrétaire américain à la défense est reçu par le roi Hassan II.

* 16-6-84 : Grave incident algéro-marocain au sud de Bechar : une unité motorisée des F.A.R. franchit la frontière algérienne et subit les pertes suivantes : deux morts, deux blessés et onze prisonniers.

* 22-6-84 : Mohamed Abdelaziz, secrétaire général du F.P. effectue un voyage en Yougoslavie.

* 22-6-84 : L'A.L.P.S. inflige de lourdes pertes aux F.A.R. dans le N.-E. de la R.A.S.D.

* 26-6-84 : A la cour d'appel de Tétouan, de sévères condamnations sont prononcées (réclusions à perpétuité) suite aux émeutes de janvier.

* 5-7-84 : Le chef d'État major de l'armée de l'air américaine est reçu par le roi Hassan II.

* 6-7-84 : Des informations concordantes font état d'infiltrations récentes de groupes sahraouis sur les arrières marocains.

* 7-7-84 : Le F.P. participe à la conférence des partis progressistes méditerranéens.

* 8-7-84 : « Il n'y a pas de détachements de l'A.L.P.S. à Bir Moghrein » déclarent les autorités mauritaniennes au cours d'un voyage organisé pour des attachés militaires étrangers et des journalistes qui se sont rendus sur place. Au cours de ce voyage, des sources informées révèlent que l'espace mauritanien a été violé par l'aviation marocaine au début de l'année.

* 9-7-84 : La Mauritanie réaffirme sa neutralité dans le conflit R.A.S.D. Maroc.

* 18-1-84 : Monsieur Nucci, ministre français de la Coopération se rend à Nouakchott.

* 21-7-84 : L'A.L.P.S. attaque l'armée marocaine stationnée à Dakhla et ce à plusieurs reprises.

* 22-7-84 : Le F.P. dément que les détachements de l'A.L.P.S. ayant récemment attaqué les F.A.R. à Dakhla soient venues de Mauritanie.

La Mauritanie réfute catégoriquement les accusations marocaines concernant les infiltrations de son territoire par l'A.L.P.S.

* 24-7-84 : L'A.L.P.S. continue sa campagne d'été à Amgala (R.A.S.D.) et Zag (sud Maroc).

* 26-7-84 : La Mauritanie est prête à normaliser ses relations avec le Maroc déclare son président.

* 29-7-84 : Le F.P. dénonce la politique belliciste du Maroc qui ne tient que par l'appui très important des États-Unis et de la France.

La Mauritanie signe des conventions de financement avec la France.

* 1-8-84 : L'A.L.P.S. reprend son offensive contre Dakhla.

* 4-8-84 : Le colonel Kadhafi déclare que la question du Sahara Occidental est un problème arabe.

* 7-8-84 : Le F.P. affirme que le conflit du Sahara Occidental a toujours été un problème international de décolonisation soumis à l'arbitrage de l'O.N.U. et de l'O.U.A.

* 8-8-84 : La France réaffirme son soutien à l'indépendance et à la souveraineté de la Mauritanie.

Au cours d'une conférence de presse à Paris, Hakim Ibrahim accuse le Maroc de vouloir élargir le conflit du S.O. La menace marocaine a pour but de dissimuler l'échec de la politique du Maroc et son isolement diplomatique.

* 12-8-84 : Monsieur Penne, conseiller du président Mitterrand pour les affaires africaines se rend à Nouakchott.

* 15-8-84 : Le Maroc et la Libye signent un traité instituant une union d'États.

* 16-8-84 : Le traité d'union entre la Libye et le Maroc dit encore traité d'Oujda est perçu en Mauritanie comme une opération de diversion pour marquer l'échec de faire passer la question au Sahara Occidental de la compétence de l'O.U.A. à celle de la Ligue arabe.

La presse algérienne réagit défavorablement au traité d'Oujda.

La Tunisie accueille avec beaucoup de réserve le traité d'Oujda.

Le F.P. se félicite de l'attitude de l'Algérie face au traité d'Oujda.

* 17-8-84 : Les États-Unis réagissent très prudemment au traité d'Oujda. Le porte-parole du département d'état U.S. révèle son inquiétude face à toutes démarches pouvant légitimer les positions du colonel Kadhafi.

L'A.L.P.S. continue ses opérations de harcèlement des positions marocaines, opérations qui se déroulent sans discontinuer depuis 3 semaines.

* 18-8-84 : Le Pérou reconnaît la R.A.S.D.

* 19-8-84 : Le traité maghrébin de 1983 signé entre la Tunisie, la Mauritanie et l'Algérie exclut toute idée d'hégémonie affirme le directeur du P.S.D. tunisien.

* 22-8-84 : Le bureau politique du F.L.N. algérien critique très sévèrement le traité d'Oujda.

Le comité exécutif du F.P. souhaite que le premier résultat du traité d'Oujda soit l'évacuation de la R.A.S.D. de toutes les forces marocaines, l'invasion marocaine étant le principal obstacle à l'édification du Maghreb arabe.

Monsieur de Grosseuvre, chargé de mission auprès du président Mitterrand est reçu par le roi Hassan II.

* 26-8-84 : Le président syrien Hafez El Assad est reçu par Mohamed Abdelaziz secrétaire général du F.P.

* 29-8-84 : Le Premier ministre sahraoui Mahfoua Ali Beibah est reçu par le chef de l'État mauritanien.

* 30-8-84 : Deux Marocains emprisonnés à la suite des émeutes de Janvier sont morts des suites d'une grève de la faim.

* 31-8-84 : Les États-Unis pourraient réduire leur aide au Maroc suite au traité d'Oujda.

Le président Mitterrand effectue une visite privée surprise de quelques heures au Maroc au moment où l'opinion française s'émeut de la mort de deux grévistes de la faim marocains.

Monsieur Cheysson, ministre des Affaires étrangères français se rend à Alger.

* 1-9-84 : Monsieur Mitterrand effectue une deuxième « visite strictement privée » de deux jours au Maroc. Aucune information ne sera fournie sur ces deux séjours du président français.

* 2-9-84 : Du traité d'union entre la Libye et le Maroc résulte un grand remue-ménage diplomatique.

* 13-9-84 : Les chefs d'État mauritanien, malien et algérien se réunissent à Nouakchott.

* 30-9-84 : Pour la première fois depuis 17 ans une délégation militaire américaine effectue une visite officielle en Algérie.

* 12-10-84 : L'offensive « Grand Maghreb » déclenchée par l'A.L.P.S. répond au traité d'union arabo-africaine, démontre la vulnérabilité du mur et intervient une semaine avant le voyage de F. Mitterrand à Alger.

* 20-10-84 : Monsieur F. Mitterrand effectue un voyage à Alger.

* 31-10-84 : Le ministre espagnol de la Défense se rend au Maroc à l'occasion des manœuvres militaires hispano-marocaine.

* 11-11-84 : Le Nigeria reconnaît la R.A.S.D.

* 13-11-84 : La R.A.S.D. siège en tant que membre à part entière au 20^e sommet de l'O.U.A.

* 14-11-84 : Le Maroc se retire du 20^e sommet de l'O.U.A.

* 29-11-84 : La Yougoslavie reconnaît la R.A.S.D. et le Maroc rompt ses relations diplomatiques avec la Yougoslavie.

* 7-12-84 : L'A.G. de l'O.N.U. adopte par 90 voix pour et aucune contre une résolution demandant au Maroc et au F.P. d'entreprendre des négociations directes sur l'avenir du Sahara Occidental. La résolution adoptée constitue un succès diplomatique pour le F.P.

* 12-12-84 : L'armée marocaine concentre des troupes en face de Tindouf et entreprend la construction d'un nouveau mur. Le Maroc déclare le F.P. prend le risque d'internationaliser le conflit.

* 14-12-84 : Après le coup d'État en Mauritanie, le colonel Ould Taya déclare que la Mauritanie ne reviendra pas sur la reconnaissance de la R.A.S.D. et estime que le traité de concorde signé entre la Mauritanie, l'Algérie et la Tunisie constitue une voie appropriée pour la construction du Maghreb.

* 24-12-84 : Le budget de la défense marocaine est augmentée de 13 % pour l'année 1985.

* 1-1-85 : Depuis trois mois l'A.L.P.S. poursuit ses importantes opérations de harcèlements des F.A.R. Des combats violents se déroulent à Dakhla, Bou Craa et Amgala détruisant les positions marocaines du mur et permettant ainsi à l'A.L.P.S. de franchir celui-ci.

Sommaire

Le mois au Sahara	2
Éditorial	3
La coopération militaire entre la France et le Maroc	
1. Où sont les coopérants militaires ...	4
R.A.S.D. : Les nouvelles donnes	5
— Nouvelle donne sur l'échiquier international par Claude Bontems ..	6
— Texte intégral de la résolution de l'O.N.U.	8
— Nouvelle donne au Maghreb : le traité d'Oujda et ses conséquences par Maurice Barbier	11
Vie de l'association	15
— 10 ^e coordination européenne	16
— Matériel en vente	16
— Le Secrétariat International des Juristes pour la Reconnaissance de la R.A.S.D.	17
— Lectures	18
— Nouvelles du Mans	19
— Grande Réunion publique	20
— Réadhésion	20

Qui est derrière Sahara Info ?

Présidence de l'association : Alain Ben-lezar, Jacques Blache, Didier Cadin, Paul Chomat, Denise Duboscq, Victor Leduc, Marcel Omet, Bernard Parmantier.

Président : Thomas Jallaud.

Secrétaire général : Daniel Pipard.

Comité de rédaction : Maurice Barbier, Didier Cadin, Benoît Deck, Claude Bontems, Jean Copans, Edmond Jouve, Raoul Weexsten.

Du 9 au 11 janvier 1985, le *Groupe consultatif pour le Maroc de la Banque Mondiale* s'est réuni à Paris afin d'examiner la situation économique de ce pays. « Le Maroc traverse une période de transition difficile qui nécessitera une aide extérieure importante pendant les prochaines années, à cause, notamment, du poids du service de la dette extérieure » déclarera ce Groupe à l'issue de ses travaux, et d'annoncer qu'il avait décidé d'approuver la demande marocaine d'un financement de 9 milliards de dollars pour la période 1985-87. Ce fait illustre on ne peut mieux la situation complexe à laquelle le Front Polisario doit aujourd'hui faire face.

En effet, alors que la R.A.S.D. est dorénavant 51^e État membre de plein droit de l'O.U.A., qu'elle est reconnue par 60 pays, que pour la première fois le Front Polisario obtient à l'O.N.U. un score jamais égalé, que les combattants sahraouis expriment sur le terrain la volonté d'indépendance du peuple sahraoui, enfin que le mouvement de reconnaissance du mouvement de libération sahraoui ne cesse de s'amplifier, quelques pays n'hésitent pas à peser de tout leur poids aux côtés de l'expansionnisme marocain.

Précisons : les États-Unis apportent un soutien militaire et financier décisif par la place qu'ils occupent dans le monde ; la France a conçu la stratégie des murs et apporte également son soutien financier et militaire à Rabat, imitée en cela par quelques pays européens. Bref, une quinzaine de pays met en œuvre une politique contraire aux aspirations de la communauté internationale à voir le conflit maroco-sahraoui réglé sur la base des résolutions adoptées par les organisations régionales et internationales.

Mais il y a plus grave. Dans la situation d'isolement diplomatique que connaît aujourd'hui le Maroc, du fait de la réprobation que suscite son agression contre la R.A.S.D., ses alliés l'encouragent à la surenchère militaire. Rabat se sent soutenu envers et contre tout à poursuivre le découpage du territoire par la construction de nouveaux murs, ceci dans le but de tenter d'accréditer l'idée que les Sahraouis ne pourraient alors mener leur résistance qu'à partir des territoires voisins.

Ainsi, et à nouveau comme en 1976, le risque d'éclatement d'un conflit régional déclenché à l'occasion d'une attaque marocaine contre les camps de réfugiés de Tindouf en Algérie ou contre la Mauritanie est bien réel. On ne pourra que constater la similitude de la démarche du Maroc avec celles d'Israël et de l'Afrique du Sud qui n'ont pas hésité à se lancer dans des aventures militaires afin de tenter d'éliminer par les armes une force politique qu'ils se refusent à reconnaître.

Dans un tel contexte la responsabilité du gouvernement socialiste français est grande. Quelle est sa stratégie dans la région en soutenant ostensiblement le roi du Maroc ? Peut-il encore, comme il l'affirme, encourager la négociation entre le Maroc et le Front Polisario, force politique incontournable ?

Ces questions sont plus que jamais d'actualité et doivent lui être posées avec force tant il est vrai que jamais la politique maghrébine mise en œuvre par la France n'a semblé si ambiguë aux yeux de tous les amis du peuple sahraoui.

La coopération militaire entre la France et le Maroc

1. Où sont les coopérateurs militaires français ?

Nous commençons ici la publication d'un dossier sur la *Coopération militaire entre la France et le Maroc*. Ce premier article s'attache à décrire les lieux d'implantations des 250 coopérateurs militaires français au Maroc et les tâches auxquelles ils sont affectés. Dans un deuxième article nous traiterons des implications de leur assistance dans la guerre entre le Maroc et la R.A.S.D. Enfin nous aborderons dans un dernier article la politique des ventes d'armes.

— des détachements de représentants des 3 armes, de la gendarmerie et du service de santé placés en qualité d'instructeurs et de techniciens *sous uniforme marocain* auprès des Forces Armées Royales et de la gendarmerie. Pour le détail, son effectif se ventile selon le tableau ci-dessous :

La coopération militaire avec le Maroc est l'une des plus importantes des aides militaires relevant du ministère des Relations extérieures. Son organisation résulte des lettres d'accords échangées les 19 et 23 mars 1973 entre les gouvernements français et marocain.

Cet échange de lettres actualise en l'adaptant aux circonstances l'organisation d'une coopération franco-marocaine en matière militaire qui s'était exercée de façons diverses depuis 1958. Il fixe notamment le statut des personnels français qui, mis à la disposition du gouvernement marocain sur sa demande, participent à la formation des personnels des Forces Armées Royales en qualité de professeurs ou d'instructeurs ou en qualité d'experts. Ils sont mis individuellement à la disposition des F.A.R. pour deux ans et renouvelables dans la limite de quatre ans. *En principe* ils ne prennent pas part à la préparation et à l'exécution d'opérations se rattachant à un conflit armé ou au maintien de l'ordre.

Sous l'autorité de l'ambassadeur de France, un officier supérieur conseiller pour la coopération militaire technique est chargé de mettre en œuvre au Maroc la politique de coopération élaborée en commun par les gouvernements français et marocain. Ce poste est tenu par un colonel. La mission de cet officier est définie par des directives approuvées conjointement par les ministères de la Défense, État-major des armées, et Relations extérieures (sous-direction de l'aide militaire).

Cette mission est distincte de la représentation diplomatique militaire traditionnelle qui est assurée par l'attaché des Forces armées et ses adjoints,



Toulouse : le 24 novembre 1977, conférence de presse des comités de soldats contre l'intervention militaire française au Sahara.

l'Attaché de l'Air et l'Attaché des forces terrestres.

Le service de coopération militaire et technique (S.C.M.T.) constitue un des services de l'Ambassade de France au Maroc. Son chef est sous l'autorité de l'Ambassadeur.

Il comprend du personnel militaire et civil mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères par le ministre de la Défense.

Il représente plus de 250 personnes réparties en :

— un organe de commandement à Rabat ;

L'implantation est la suivante :

* *Terre* : Les détachements sont répartis entre 3 écoles : Kenitra, Meknès, Marrakech. 7 centres d'instruction dont celui de l'artillerie à Fès. 3 corps : Ouarzazate, El Hajeb, Khouribga.

* *Marine* : École royale navale et centre d'instruction à Casablanca.

* *Air* : Base-école : Marrakech. Unités F 5, Alphajet : Meknès. F 1 : Sidi Slimane. Hélicoptères : Salé. Escadre de chasse : Sidi Slimane.

(suite page 15)

	Terre	Air	Mer	Gendarmerie	Santé
Officiers	39	27	3	3	18
Sous-Officiers	58	59	28	5	25
Total général : 265	97	86	31	8	43



R.A.S.D. : les nouvelles donnes

Nouvelle donne sur l'échiquier international

par Claude Bontems

DEPUIS l'origine du conflit qui oppose la République Arabe Sahraouie Démocratique au Royaume marocain, chacun peut se dire et se répéter qu'un jour le peuple sahraoui, comme tous les peuples colonisés, connaîtra l'indépendance ; cependant, après les rendez-vous manqués de Tripoli I et de Tripoli II en août et novembre 1982, l'espoir d'une modification de la situation internationale paraissait renvoyé à un avenir lointain. L'engagement résolu des États-Unis auprès du Maroc et l'aide apportée à la construction des nouveaux murs amenuisaient les chances d'un retour rapide des Sahraouis dans leur patrie. Le soutien actif de l'actuelle équipe gouvernementale française aux thèses marocaines confortait encore la position du Maroc.

Trois événements viennent de se produire qui permettent d'envisager avec un peu plus d'optimisme l'avenir : la République Arabe Sahraouie Démocratique vient de siéger effectivement à l'O.U.A. ; pour la première fois un État européen, la Yougoslavie, reconnaît la R.A.S.D. ; enfin l'O.N.U., avec une majorité renforcée, se prononce en faveur du droit à l'indépendance du peuple sahraoui. Malgré l'absence de recul, ces trois événements sont suffisamment importants pour que l'on s'y attarde quelque peu. S'ils ne règlent pas la question qui se pose aux instances africaines, ils méritent de faire l'objet d'une première analyse.

L'admission de la R.A.S.D. à l'O.U.A.

Au mois d'octobre 1984, rares étaient les observateurs qui pouvaient prévoir le cours futur des événements. Le traité d'Oujda conclu entre le roi du Maroc et le colonel Khadafi (voir l'article de M. Barbier) suscitait des commentaires pessimistes quant à

l'avenir des Sahraouis (sur ce point on pourra se référer à l'excellent dossier de presse constitué par le Groupe d'Étude et de Travail italien pour le peuple sahraoui : *Sahara News*, 2/1984). L'admission de la R.A.S.D. à l'O.U.A. ne paraissait pas acquise.

Pour comprendre les termes du problème il faut se souvenir qu'en 1980 vingt-six États africains reconnaissent la R.A.S.D., soit la majorité d'entre eux puisque l'O.U.A. regroupe cinquante pays. Le gouvernement sahraoui peut dès lors faire valoir ses droits à siéger au sein de cette organisation régionale. Durant plus d'une année il préfère différer son admission afin de ne pas entraver les travaux du Comité de mise en œuvre mis sur pied par l'O.U.A. pour régler le conflit du Sahara occidental. En 1982 il devient évident que le Maroc, en dépit des affirmations d'Hassan II à Nairobi en 1981, n'entend pas tenir ses engagements et s'opposera à la tenue d'un référendum d'autodétermination et d'indépendance au Sahara occidental. Aussi, lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'O.U.A. qui se tient à Addis Abeba en février 1982, le Secrétaire général, M. Edem Kodjo, annonce l'admission de la R.A.S.D. à l'O.U.A. comme cinquante et unième État membre.

Cette nouvelle provoque le retrait de dix-neuf délégations du Sommet. Au mois d'août 1982, le roi du Maroc, aidé par les États-Unis, parvient à dissuader une vingtaine d'États qui soit lui sont favorables, soit sont hostiles à la Libye de se rendre au Sommet de Tripoli. Le Sommet, malgré l'annonce faite par la R.A.S.D. qu'elle renonce à siéger, ne peut se tenir faute du quorum des deux tiers.

En juin 1983, une fois encore, la R.A.S.D. accepte de ne pas siéger à Addis Abeba, afin de permettre à l'O.U.A. de faire progresser la solution politique du problème. De fait, la résolution adoptée à cette occasion se

révèle être l'une des plus fermes. Elle affirme que la question du Sahara occidental est de nature coloniale et elle demande aux deux parties au conflit, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, d'entamer des négociations en vue d'aboutir à un cessez-le-feu et de créer les conditions nécessaires pour un référendum pacifique et juste d'autodétermination. Le Maroc fait la sourde oreille durant toute l'année 1984, se contentant d'affirmer contre toute vraisemblance que le refus de négocier n'est pas de son fait, mais de celui de l'Algérie. Malgré les injonctions de l'O.U.A., le Maroc refuse tout contact avec le Front Polisario. C'est ainsi qu'au mois de septembre il refuse de participer aux travaux du Comité de mise en œuvre, prenant prétexte de la présence du Front Polisario. La mauvaise foi d'Hassan II devient alors évidente, et les États africains sont placés devant l'alternative suivante : continuer le jeu des résolutions en sachant que le Maroc ne les appliquera jamais ; créer une situation nouvelle en prenant le risque d'ouvrir une crise aussi grave que celle qui avait éclaté en 1982 à Tripoli. Malgré le danger d'une cassure, c'est la seconde solution qui est adoptée.

L'O.U.A. accepte le risque d'une crise

La crise éventuelle a été non seulement acceptée, mais préparée. L'année 1984 est jalonnée d'une série d'avertissements adressés au Roi du Maroc. Les États africains sont en effet ulcérés de voir leurs efforts pour aboutir à un règlement de leurs problèmes systématiquement mis en échec par la volonté de quelques États qui refusent de se plier à la règle communautaire dès lors que leurs intérêts égoïstes sont en cause. L'O.U.A. a beaucoup travaillé à la solution du conflit sahraoui. Dès février 1982, le Comité de mise en œuvre a élaboré un projet précis permettant de réaliser un référendum au Sahara occidental. Pourtant, la presse internationale ne cesse de présenter l'organisation africaine comme une instance inefficace et paralysée. La rancœur des États africains est d'autant plus forte qu'ils se sont attelés à cette tâche non seulement de leur propre chef, mais également à la demande de l'O.N.U. Ils ont mené leur mission à bien, la solution est prête, mais en raison de la mauvaise volonté du Maroc encouragé par ses protecteurs américains et français, la concrétisation du processus de règlement est rendue

impossible. La rancœur se transforme alors en vigueur.

Le 27 février 1984 la Mauritanie reconnaît la R.A.S.D. Après le traité d'Alger du 5 août 1979, il s'agit du second désaveu infligé au Maroc par son ancien partenaire. Quelques jours plus tard, le 4 mars 1984, le Burkina Fasso (ex Haute-Volta) reconnaît à son tour la R.A.S.D. Le successeur de Sekou Touré, en déclinant l'honneur d'accueillir le Sommet de l'O.U.A. à Conakry, prend, dès le mois d'avril, ses distances avec le Maroc. Face à la dégradation de la situation, Hassan II tente de renforcer ses alliances avec le camp occidental. Le traité d'Oujda n'a pas eu pour seul but d'essayer de décrocher la Libye du camp sahraoui, il a permis de conférer une sorte de virginité au colonel Khadafi et d'en faire un partenaire presque acceptable pour le gouvernement français dans le cadre de la crise tchadienne. Le Maroc a fourni des gages de bonne volonté à la France, mais s'est aliéné la sympathie des États modérés sans gagner de terrain auprès des États progressistes, ni même auprès de la Libye.

A la veille du Sommet de l'O.U.A., le 11 novembre 1984, le Nigéria annonce qu'il vient de reconnaître la R.A.S.D. Cette décision est d'une extrême importance. Le Nigéria est non seulement l'État le plus peuplé d'Afrique et l'un des plus développés économiquement, il est également membre du Comité de mise en œuvre. Désormais trente États africains reconnaissent la R.A.S.D. Cette dernière légitimation, intervenue à la veille de l'ouverture du Sommet, constitue l'ultime avertissement adressé au Maroc.

Le lendemain, le 12 novembre, le nouveau président de l'O.U.A., M. Julius Nyerere (Tanzanie), est élu. Il confirme l'admission de la R.A.S.D. Le représentant du Maroc annonce le retrait du Maroc de l'O.U.A. ; le représentant du Zaïre déclare que son pays suspend sa participation aux travaux de l'assemblée. Aucun autre État ne suivra cet exemple.

Une bataille diplomatique gagnée

La R.A.S.D. a gagné la bataille de l'O.U.A., mais elle n'a pas encore gagné la guerre de l'indépendance. En annonçant son retrait de l'O.U.A., le Maroc s'est incliné devant le fait accompli, mais il s'est avant tout ménagé un sursis de quelques mois. Certes, il laisse la place à la R.A.S.D.



Les combattants sahraouis : une force politique et militaire que l'on ne peut oublier.

Texte intégral de la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'O.N.U.

« L'Assemblée générale ayant examiné de manière approfondie la question du Sahara occidental, rappelant le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations-Unies et dans la résolution 1514 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, contenant la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Rappelant sa résolution 38/40 du 7 décembre 1983 relative à la question du Sahara occidental.

Ayant examiné le chapitre pertinent du rapport du comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Prenant acte du rapport du comité de mise en œuvre des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine sur la question du Sahara occidental.

Rappelant sa résolution 38/40 sur le Sahara occidental, adoptée par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine lors de sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983.

1) Réaffirme que la question du Sahara occidental est une question de décolonisation à parachever sur la base de l'exercice par le peuple du Sahara occidental de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

2) Réaffirme que la solution à la question du Sahara occidental réside dans l'application de la résolution 104 de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine qui établit les voies et moyens d'une solution politique juste et définitive du conflit du Sahara occidental.

3) Demande à cet effet aux parties au conflit, le royaume du Maroc et le Front Populaire de Libération de Saguia El Hamra et de Rio de Oro d'entreprendre des négociations directes en vue de parvenir à un cessez-le-feu visant à créer les conditions nécessaires pour un référendum pacifique et juste en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, un référendum sans aucune contrainte administrative ou militaire sous les auspices de l'Organisation de l'Unité Africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

4) Se félicite des efforts déployés par l'Organisation de l'Unité Africaine et de son comité de mise en œuvre en vue de promouvoir une solution juste et définitive de la ques-

tion du Sahara occidental, conformément aux résolutions et décisions de ladite organisation, et de l'Organisation des Nations Unies sur la question.

5) Réaffirme la détermination de l'Organisation des Nations Unies de coopérer pleinement avec l'Organisation de l'Unité Africaine en vue de la mise en œuvre des décisions pertinentes de ladite organisation.

6) Prie le comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de continuer à examiner la situation au Sahara occidental en tant que question prioritaire et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session.

7) Invite le secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine à tenir le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies informé des progrès accomplis au sujet de l'application des décisions de l'Organisation de l'Unité Africaine relatives au Sahara occidental.

8) Invite le secrétaire général à suivre de près la situation au Sahara occidental en vue de l'application de la présente résolution et d'en faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session. »

Votes à l'Assemblée générale

(en italique sont signalés les pays ayant reconnu la R.A.S.D.)

AFRIQUE

38 voix en faveur : *Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Tchad, Congo, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Togo, Tunisie, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.* (A noter le gain des voix de la Gambie, Centrafrique et Libéria qui s'étaient abstenus en 4^e Commission. Par contre le Swaziland n'a pas participé au vote alors qu'en 4^e Commission il avait voté en faveur.)

5 abstentions : Gabon. Côte-d'Ivoire. Somalie. Soudan. Zaïre. (A noter que les Comores sont passés de l'absentéisme en 4^e Commission à la non-participation et que la Somalie a fait l'inverse.)

7 non-participation : Comores. Djibouti. Guinée Équatoriale. Guinée. *Libye.* Maroc. *Swaziland.* (A noter que la Guinée Équatoriale avait voté contre en 4^e Commission.)

ASIE

10 voix en faveur : *Afghanistan, Buthan, Fidji, Inde, Iran, Laos, Mongolie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Vietnam.*

14 abstentions : Bangladesh. Brunei. Burma. Chine. Indonésie. Malaisie. Maldives. Népal. Pakistan. Philippines. Samoa. Singapour. Srilanka. Thaïlande. (A noter que Samoa est passé de la non-participation en 4^e Commission à l'absentéisme.)

2 non-participation : *Kampuchea, Iles Salomon.*

PAYS OCCIDENTAUX

9 voix en faveur : Australie. Autriche. Chypre. Finlande. Grèce. Malte. Nouvelle-Zélande. Espagne. Suède. (A noter que Malte est passé de la non-participation en 4^e Commission au vote pour.)

17 abstentions : Belgique. Canada. Danemark. France. Islande. Irlande. Israël. Italie. Japon. Luxembourg. Pays-Bas. Norvège. Portugal. Turquie. Royaume-Uni. États-Unis. R.F.A.

AMÉRIQUE LATINE

21 voix en faveur : Argentine. Barbades. Bélice. *Bolivie.* Brésil. Colombie. *Costa Rica.* Cuba. République Dominicaine. Équateur. Guyane. Haïti. *Jamaïque.* Mexique. Nicaragua. Panama. Pérou. Surinam. Trinidad et Tobago. Uruguay. *Venezuela.* (A noter que le Honduras et les Bahamas qui avaient voté en faveur en 4^e Commission sont passés respectivement à l'absentéisme et à la non-participation.)

4 abstentions : Chili. Salvador. Honduras. Paraguay.

8 non-participation : Antigua et Barbuda. Bahamas. Dominica. Guatemala. Saint-Christophe. *Sainte-Lucie.* Saint-Vincent et Grenadines. *Grenade.* (A noter que Saint-Vincent et Grenadines avaient voté l'absentéisme en 4^e Commission.)

PAYS ARABES NON AFRICAINS

2 voix en faveur : *Yemen Démocratique, Syrie.*

2 abstentions : Jordanie. Arabie Saoudite. (A noter que le Liban et Qatar sont passés de l'absentéisme en 4^e Commission à la non-participation.)

8 non-participation : Bahreïn. Irak. Koweït. Liban. Oman. Qatar. Émirats arabes. Yémen.

PAYS SOCIALISTES D'EUROPE

10 voix en faveur : Albanie. Bulgarie. Biélorussie. Tchécoslovaquie. Hongrie. Pologne. Ukraine. U.R.S.S. *Yougoslavie.* R.D.A.

1 non-participation : Roumanie (qui en 4^e Commission avait voté abstention).

et cette dernière apparaît comme un État à part entière ayant reçu la consécration de ses pairs africains. Quarante-huit pays d'Afrique lui reconnaissent cette qualité, car, mis à part le Maroc et le Zaïre, aucun autre État ne s'est élevé, même verbalement, contre la présence de la R.A.S.D. En outre, lorsque l'on sait que l'O.U.A. est mandatée par l'O.N.U. pour trouver une solution au problème du Sahara occidental, la consécration africaine revêt, par procuration, l'aspect d'une consécration internationale. De ce fait il s'agit bien d'une victoire diplomatique, mais la guerre pour l'indépendance est loin encore d'être gagnée, une partie du territoire sahraoui est toujours occupée par les troupes marocaines.

En se retirant de l'O.U.A., en déclarant que ce retrait, contrairement aux dispositions de l'article 32 de la Charte prend immédiatement effet, Hassan II a voulu se mettre hors de portée des décisions ultérieures de l'Organisation. L'article 32 stipule que « *Tout État qui désire se retirer de l'organisation en fait notification au Secrétaire général. Une année après ladite notification, si elle n'est pas retirée, la Charte cesse de s'appliquer à cet État...* ». Il en découle que durant une année, l'État démissionnaire continue d'appartenir à l'Organisation, il n'est pas soumis à la procédure d'admission définie à l'article 28 s'il désire réintégrer l'O.U.A. Il est évident que le Maroc, en annonçant son retrait immédiat, entend échapper aux recommandations de l'O.U.A. tout en se réservant la possibilité de réintégrer l'O.U.A. à n'importe quel moment. Certes, cette politique contribue à l'isoler davantage encore de ses partenaires africains. En 1982, il était parvenu à entraîner derrière lui dix-huit États ; en 1984, seul le Zaïre l'a suivi. C'est sans doute ce qui explique que le Maroc vient de se tourner vers ses protecteurs occidentaux et de demander son admission à la Communauté Économique Européenne.

La reconnaissance de la R.A.S.D. par la Yougoslavie

Si la reconnaissance de la R.A.S.D. par le Nigéria a suscité une surprise certaine, la démarche de la Yougoslavie le 28 novembre, lors de la XXXIX^e session de l'O.N.U., n'a pas provoqué un effet moindre. Pour la première fois un État européen reconnaît la R.A.S.D.

L'attitude de la Yougoslavie appelle plusieurs remarques. Elle revêt une

importance d'autant plus grande qu'il s'agit d'un des États fondateurs du Mouvement des Pays Non Alignés ; son exemple peut être suivi par d'autres États appartenant au même mouvement et qui n'ont pas encore reconnu la R.A.S.D. Par ailleurs, sur le plan européen, la Yougoslavie se situe à la charnière des pays du bloc socialiste et des pays libéraux progressistes. Là encore son exemple peut susciter des émules. Des États tels l'Autriche, la Grèce ou la Suède peuvent être tentés d'entrer individuellement ou conjointement dans le processus de reconnaissance. L'Espagne elle-même, après une phase d'hésitation, pourrait vouloir prendre ses distances avec le Maroc.

Jusqu'à présent les États européens présentaient un front uni, refusant de reconnaître une institution autre que le Front Polisario. Ils admettaient l'existence d'un mouvement de libération, ils niaient la réalité d'un État. Désormais des lézards apparaissent dans l'édifice européen. Les pays de l'Est qui ont toujours voté les résolutions en faveur de la R.A.S.D. à l'O.N.U. pourraient se décider à emprunter la voie tracée par la Yougoslavie.

Certes, la cohésion des grandes puissances n'a pas encore été réellement entamée. Il reste encore un long chemin à parcourir avant que les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne ou la République Fédérale allemande abandonnent leur politique philo-marocaine ; cependant la défection croissante d'une série d'États européens est de nature à les contraindre à réviser progressivement leur alliance. La R.A.S.D. qui est parvenue à se faire reconnaître par la communauté du Tiers Monde, est en train d'engager la bataille de l'Europe.

Le Maroc ne s'y est pas trompé. Il a perçu le danger que représentait la démarche de la Yougoslavie et son caractère exemplaire. Aussi, dès le 29 novembre, il décide de rompre ses relations diplomatiques avec Belgrade. Cette décision est conforme aux déclarations du Maroc qui a toujours annoncé qu'il cesserait d'entretenir des rapports diplomatiques avec tout État reconnaissant la R.A.S.D. Il faut cependant relever que le Maroc n'a pas observé une telle rigueur avec le Nigéria. Cette disparité de traitement s'explique certainement par le fait que le Maroc considère que la bataille de l'Afrique est perdue et qu'il doit reculer au maximum l'échéance d'une défaite européenne. En rompant avec Belgrade, le Maroc adresse un avertissement aux autres États européens. Il

reste à se demander si cette menace est de nature à retarder le processus d'effritement, ou bien, si au contraire elle ne contribuera pas à l'accélérer.

L'O.N.U. et la question du Sahara occidental

L'admission de la R.A.S.D. à l'O.U.A. était de nature à provoquer des modifications importantes dans la démarche de l'O.N.U. Devant la IV^e commission le représentant du Maroc devait en effet déclarer, non sans pertinence formelle, que la R.A.S.D. ayant été reconnue comme État il n'y avait plus lieu d'évoquer une procédure référendaire et, dès lors, seule l'O.N.U. devait être considérée comme compétente. On retrouve ici la stratégie diplomatique marocaine qui consiste à se mettre hors de portée des résolutions et recommandations émanant d'organismes qui ne lui sont pas favorables, afin de gagner des délais supplémentaires.

Une fois encore, le Maroc n'a pas été suivi. Les travaux de la IV^e commission ont été marqués par une présence massive des associations marocaines se disant représentatives des populations sahraouies ; plus d'une douzaine d'associations ont pris la parole, provoquant une réaction hostile des délégations étatiques excédées par les diatribes marocaines. Cette réaction est particulièrement perceptible dans l'allocation du représentant du Vanuatu qui, faisant allusion aux interventions marocaines déclara :

« Nous regrettons le ton et le contenu de ces malencontreuses diatribes qui nuisent à un discours calme et rationnel... Et la parade sans fin de ceux dont le principal talent oratoire réside dans l'art de l'insulte et de la prise à partie, dessert la cause défendue et empêche sur le temps déjà limité qui nous est imparti. »

Deux projets de résolutions sont alors déposés. Le premier projet, proposé par trente-trois pays favorables à la R.A.S.D., reprend les grandes lignes de la précédente résolution adoptée le 7 décembre 1983. Il insiste sur le caractère colonial du conflit, il demande l'application de la résolution de l'O.U.A. AH6/Res. 104 (XIX) sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination et d'indépendance ainsi que l'ouverture de négociations entre les deux parties au conflit : le Royaume du Maroc et le Front Polisario. Ce texte est adopté par 90 voix contre 1 (la Guinée Équatoriale) et 45 abstentions. Le second texte, déposé par le Maroc, ne devait recueillir qu'une seule voix.

Devant l'Assemblée générale, le 5 décembre 1984, le premier projet, seul présenté, est adopté par 90 voix contre 0 et 42 abstentions.

La résolution votée par l'Organisation des Nations Unies en ce mois de décembre 1984 mérite de retenir l'attention.

L'analyse globale des votes permet de constater que la résolution 39/40 de l'O.N.U. est celle qui a recueilli le plus de voix de toutes celles adoptées ces dernières années. Il faut remonter aux années antérieures à la crise de 1975 pour trouver des majorités de oui dépassant 90 voix. Certes, en 1983 la résolution avait été adoptée par *consensus*, mais cette procédure a pour principal effet de masquer les dissensions réelles. En allant au détail, il est à relever une série de gains réalisés par la R.A.S.D.

L'Afrique mérite une attention particulière. 38 pays ont voté en faveur de la résolution ; parmi eux, 28 avaient reconnu la R.A.S.D. (Seuls la Libye et le Swaziland se sont abstenus ; l'attitude de ce dernier est étonnante car il était cosignataire du projet de résolution et avait voté en sa faveur devant la IV^e commission.) En revanche, dix pays nouveaux ont voté pour : Cameroun, Égypte, Gambie, Kenya, Liberia, Malawi, Niger, République Centre Africaine, Sénégal, Tunisie ; on notera que parmi ces pays figurent d'anciens fidèles soutiens du Maroc. Seuls 12 États se sont abstenus ou n'ont pas pris part au vote. Il en ressort qu'en définitive la crise de l'O.U.A. a davantage favorisé la R.A.S.D. qu'elle ne lui a nuit : en 1982 la résolution avait été adoptée par 27 États africains contre 9 et 14 abstentions ou non-participation.

L'attitude des pays occidentaux témoigne également de modifications intéressantes même si elles ne sont pas spectaculaires. 9 pays ont voté la résolution, soit trois de plus que lors de l'avant-dernière session : l'Espagne, Malte et la Nouvelle-Zélande ; les six autres étant : Australie, Autriche, Chypre, Finlande, Grèce, Suède. Le revirement de l'Espagne est des plus intéressants. Il témoigne, après les manœuvres militaires conjointes hispano-marocaines, de la volonté espagnole de prendre ses distances vis-à-vis du Maroc, et pourrait laisser espérer à terme une reconnaissance de la R.A.S.D., d'autant plus que l'Espagne et le Maroc sont devenus concurrents pour l'entrée dans la Communauté Économique Européenne.

Ainsi, une première analyse sommaire des résultats engrangés à l'O.N.U. met en évidence des gains

sensibles pour la R.A.S.D. Elle obtient une large majorité des voix des États membres de l'Organisation universelle. En totalisant l'ensemble des votes des abstentionnistes et des non-participants, on n'atteint qu'un total de 68 voix. La reconnaissance par la Yougoslavie, le vote très largement majoritaire des États africains, le vote favorable de l'Espagne sont autant de signes positifs.

IL reste en conclusion à s'interroger sur l'avenir, un avenir qui n'est pas dénué de tout nuage. L'O.N.U. n'a pas infléchi son attitude. La résolution adoptée est la marque d'une volonté de maintenir la porte ouverte au dialogue. Il aurait été concevable, qu'après son admission définitive à l'O.U.A., la R.A.S.D. demandât son admission à l'O.N.U. C'est une stratégie beaucoup plus diplomatique qui a été retenue. Une nouvelle tentative est faite pour permettre au Maroc d'accepter le dialogue avec le Front Polisario. Les susceptibilités ont été ménagées ; si sur le fond, référendum d'indépendance, la résolution reste ferme, elle demeure très nuancée sur la forme : pas une seule fois la R.A.S.D. est citée, seuls sont mentionnés le peuple sahraoui et le Front Polisario. Il reste à savoir si le Maroc acceptera d'engager ce dialogue avec les représentants de la R.A.S.D. — dès le 15 novembre, M. Mohamed Abdelaziz, président de la R.A.S.D., faisait connaître sa disponibilité pour nouer le dialogue avec le Maroc. Tout laisse à penser cependant que le Maroc n'acceptera pas cette solution. Certes, ce faisant il contribuera davantage encore au renforcement de son isolement, mais tant qu'Hassan II sera assuré du soutien de la France et surtout des États-Unis, il ne consentira jamais à abandonner une parcelle du terrain sahraoui, adoptant de la sorte la même attitude que l'un de ses amis : Israël.

Il est à craindre que l'année 1985 soit marquée par une activité militaire intense, avec son cortège de morts et de ruines. La négociation est certes paralysée par l'obstination du souverain marocain, mais elle se profile néanmoins à l'horizon. La tentation est grande pour le Maroc, à défaut de remporter un avantage décisif, de vouloir aborder les premiers pourparlers de la décolonisation dans une position de force.

CLAUDE BONTEMS

L'Association intervient devant la 4^e Commission de décolonisation de l'O.N.U.

COMME en 1981, l'A.A.R.A.S.D. était invitée cette année à s'exprimer devant la 4^e Commission de l'O.N.U. Accompagné de Daniel Pipard, secrétaire général, Thomas Jallaud est intervenu longuement le 23 novembre devant les quelque 160 représentants des États membres de cette organisation internationale.

Il a essentiellement souligné la légitimité de l'existence de la R.A.S.D., après avoir appelé le long processus historique qui a abouti à sa proclamation le 27 février 1976. L'Association a appelé l'O.N.U. à poursuivre conjointement avec l'O.U.A. la décolonisation du territoire sahraoui, en soulignant qu'aujourd'hui ce n'était plus simplement un peuple mais aussi un État qu'on agressait et tentait de coloniser.

Le même jour intervenait le Front Polisario qui rappelait que le droit était pour lui, et demandait à la communauté internationale de rester vigilante et mobilisée pour contribuer au retour à la paix au Sahara occidental.

L'Association a pu constater sur place l'extrême isolement du Maroc, dont n'ont pu le sortir une dizaine de pétitionnaires intervenant au nom de diverses organisations sahraouies promarocaines et créées — pour la plupart — de toutes pièces par le ministère de l'Intérieur marocain bien représenté au sein d'une délégation forte de quelque 150 personnes.

Nouvelles reconnaissances de la R.A.S.D.

Le Pérou a reconnu la R.A.S.D. le 14 août 1984.

Le Nigeria le 11 novembre 1984.

La Yougoslavie le 28 novembre 1984.

Ce qui porte le nombre total des reconnaissances à 60.

Nouvelle donne au Maghreb : le traité d'Oujda et ses conséquences

par Maurice Barbier

LE récent traité maroco-libyen est le résultat d'un processus logique engagé depuis plus d'un an. Il comporte pour chacun des pays signataires des avantages appréciables. Mais il peut modifier en profondeur l'équilibre des forces au Maghreb et risque de retarder la solution du problème saharien.

Si surprenant qu'il paraisse, le traité d'union qu'ont signé le Maroc et la Libye à Oujda le 13 août 1984, répond à une logique profonde d'un côté comme de l'autre. Il doit d'autant mieux servir les intérêts de chacun des deux pays que ceux-ci poursuivent des objectifs analogues et qui ne semblent pas s'opposer : l'un veut consolider son annexion du Sahara occidental et contourner les obstacles qu'elle rencontre ; l'autre cherche à maintenir son influence au Tchad et à rester présent dans le jeu maghrébin. Dans les deux cas, les convoitises concernent une partie du Sahara et la diplomatie des États s'est inspirée à son insu d'un vieux proverbe saharien : « Si un chien t'aime, aime-le ! »

Le rapprochement du Maroc et de la Libye était amorcé, en fait, depuis plus d'une année, à la suite des difficultés engendrées à l'O.U.A. par le problème du Sahara occidental. En effet, à la différence de l'Algérie, la Libye n'a jamais bien compris ni vraiment accepté les aspirations du peuple sahraoui à l'indépendance, et son soutien au Front Polisario n'était pas exempt d'arrière-pensées. Certes, dès le début, elle lui a fourni une aide importante pour lutter contre le colonisateur espagnol, mais elle était persuadée que le Sahara occidental reviendrait au Maroc. Lors d'une visite à Rabat en juin 1975, le colonel Kadhafi

déclarait même : « Les forces armées libyennes sont à la disposition du Maroc pour la libération de son Sahara. » La Libye restait donc réservée sur l'indépendance du Sahara au nom de l'unité arabe, que Kadhafi croyait avoir la mission de réaliser, et elle ne souhaitait pas la création d'un nouvel État au Maghreb.

Après le partage et l'annexion de la colonie espagnole par le Maroc et la Mauritanie et alors que l'Algérie s'engageait totalement aux côtés du Front Polisario, la position de Tripoli commença à évoluer, car la situation lui permettait d'espérer un rapprochement et peut-être une union avec l'Algérie. En décembre 1975, le président Boumediène et le colonel Kadhafi proclamaient la solidarité entre les deux révolutions et envisageaient d'établir des « liens organiques » entre les deux pays. De même, dans un accord conclu en février 1976, les deux chefs d'État décidaient d'étudier les moyens de « mettre en œuvre l'institutionnalisation des structures organiques entre les deux pays et de concrétiser ainsi leur destin commun ». La Libye pouvait donc envisager une sorte d'union avec l'Algérie, qui craignait alors d'être isolée au Maghreb en raison de son attitude dans l'affaire saharienne. Mais elle fut rapidement déçue de ce côté, car rien de concret n'a suivi ces engagements.

D'autre part, après la proclamation de la R.A.S.D. le 27 février 1976, la Libye n'a pas reconnu le nouvel État, malgré une visite à Tripoli du secrétaire général du Polisario, El Ouali, au début de janvier. Cette reconnaissance n'est venue que quatre ans plus tard en avril 1980 et dans des conditions assez particulières, car il s'agissait

d'une décision collective des pays membres du Front de la fermeté, alors réunis à Tripoli. Par la suite, la Libye sembla accepter l'existence d'un État sahraoui, mais elle le considérait essentiellement comme un instrument de sa politique dans la région, où Kadhafi rêvait de former un grand ensemble unissant les États sahariens. Quand le 19^e sommet de l'O.U.A., qui n'avait pu se tenir à Tripoli en 1982, se réunit en juin 1983 à Addis Abeba, des divergences sérieuses apparurent entre la R.A.S.D. et la Libye. En effet, la première accepta alors de s'abstenir « volontairement et temporairement » de participer à ce sommet, afin de permettre sa tenue. Au contraire, Kadhafi aurait voulu qu'elle restât présente afin d'empêcher la réunion du sommet et de continuer à bloquer l'O.U.A., ce qui aurait servi ses desseins. Les dirigeants sahraouis refusèrent de le suivre et adoptèrent une attitude plus réaliste et plus conforme à leurs intérêts. Cet acte d'indépendance ne devait pas leur être pardonné par leur ancien allié, qui déclarait quelques jours plus tard : « La Libye a achevé d'accomplir son devoir à l'égard du Sahara occidental. Il n'y a plus aucun litige entre le Maroc et la Libye concernant cette région. » A partir de ce moment, Tripoli avait décidé de lâcher le Front Polisario et de se rapprocher du Maroc.

Ce renversement d'alliance fut facilité par le fait que Rabat était disposé à ne pas intervenir au Tchad pour soutenir Hissène Habré, en échange de l'abandon du Polisario par Tripoli. Dès la fin de juin 1983, Kadhafi fit une « visite d'amitié et de travail » à Rabat et eut trois entretiens avec Hassan II. Il rencontra même quelques Sahraouis arrêtés, qui étaient des pro-

ches parents des principaux dirigeants du Polisario. Il estimait alors que l'organisation du référendum sur le Sahara préconisé par l'O.U.A. n'avait pas de sens. Il souhaitait aussi développer la coopération entre son pays et le Maroc, en vue de « réaliser l'unité à laquelle les deux peuples aspirent ».

Le résultat immédiat de cette visite fut que Tripoli cessa son aide militaire et son soutien politique au Polisario, tandis que Rabat renonçait à toute action au Tchad pour ne pas gêner la Libye. Par la suite, les échanges se multiplièrent entre les responsables des deux pays et la coopération commença à se développer dans divers domaines. La signature du traité d'union entre les deux États vint environ un an après ce rapprochement, délai qui a permis aux deux partenaires d'éprouver la solidité de leur alliance. L'attitude constamment adoptée par Kadhafi confirme donc qu'il ne voyait dans le Front Polisario qu'un instrument capable de servir sa politique et qu'il ne le soutenait que dans cette mesure. Dès que celui-ci a voulu agir d'une manière indépendante, il a perdu l'appui de son tuteur, qui n'était nullement désintéressé.

Un traité avantageux

Le traité maroco-libyen crée une sorte de confédération, pompeusement appelée « Union arabo-africaine », laissant à chaque État sa pleine souveraineté et excluant toute ingérence dans ses affaires intérieures. Il met en place les diverses institutions nécessaires à son fonctionnement : la présidence, assurée ensemble par les deux chefs d'État et ayant le pouvoir de décision ; un secrétariat permanent avec un secrétaire général ; une assemblée parlementaire n'ayant qu'un rôle de recommandation ; un comité exécutif appliquant les décisions de la présidence ; plusieurs conseils consultatifs spécialisés, dont l'un pour la défense ; une cour chargée d'interpréter les textes. Cette union a pour objectif essentiel de mettre en œuvre une politique commune dans trois domaines : sur le plan international, elle vise à renforcer les liens d'amitié entre les deux pays et à harmoniser leurs actions diplomatiques ; en matière de défense, elle se propose de préserver l'indépendance des deux pays, en considérant toute agression contre l'un comme une agression contre l'autre, mais sans qu'en découle aucun engagement précis ; dans le domaine économique, elle envisage une coopération pour le développement agricole, industriel, commercial et social.



Par ce traité d'union, les deux pays scellent une alliance qui, pour paraître surprenante et conjoncturelle, n'en est pas moins très profitable pour chacun des partenaires. Ses avantages pour le Maroc sont aussi nombreux qu'évidents. Tout d'abord, cet accord officialise l'abandon total du Polisario par la Libye, aussi bien au plan militaire que diplomatique, et il implique que Tripoli soutienne les thèses marocaines sur le Sahara. Il permet aussi à Rabat de sortir de l'isolement politique dans lequel il se trouvait depuis le dernier sommet de l'O.U.A., en raison du problème saharien, et donc d'aborder le sommet suivant dans une meilleure position. La main opportunément tendue par Kadhafi a été saisie sans hésitation comme une bouée de sauvetage. De même qu'au début de l'annexion du Sahara, le Maroc a bénéficié de la caution de la Mauritanie pour légitimer

son entreprise, de même il peut maintenant profiter de la caution libyenne auprès de certains pays africains et arabes. Comme il cherche à transférer le dossier saharien de l'O.U.A., où sa position est devenue intenable, à la Ligue arabe, où le Polisario ne dispose pas d'un soutien suffisant, l'appui de la Libye, qui est également favorable à cette opération, pourrait lui être très utile. Après avoir renforcé sa position militaire au Sahara, Rabat pourrait donc trouver à la Ligue arabe la légitimation que lui refuse l'O.U.A.

Sur le plan intérieur, les avantages ne sont pas moindres. En se tirant habilement de l'impasse diplomatique où l'avait mis l'affaire saharienne, Hassan II a réalisé un coup remarquable, propre à consolider le consensus des forces politiques sur cette question et à revigorer le moral de son armée.



De plus, en soumettant le traité à un référendum, il s'est assuré, à peu de frais, un soutien populaire massif, tandis qu'il libérait plusieurs dizaines de prisonniers politiques. Récemment ébranlé par les émeutes de la faim, le régime se voit donc subitement conforté, ce qui lui permet de regarder l'avenir avec moins de crainte. Enfin, la coopération économique qui est prévue et qui doit bénéficier d'un budget de développement, est particulièrement bienvenue pour le Maroc en ce moment de grandes difficultés financières et sociales.

Pour la Libye, ce traité est également très intéressant, mais pour d'autres raisons. Tout d'abord, après ses déboires à l'O.U.A. et ses déceptions au Maghreb, le colonel Kadhafi a trouvé dans le Maroc un nouveau partenaire inattendu, avec lequel un pacte fructueux pouvait être conclu. En

échange de l'abandon du Polisario, il a obtenu que le Maroc cesse de soutenir ses opposants, dont l'un lui aurait été livré. D'autre part, il garde l'espoir d'intervenir au Tchad d'une manière ou d'une autre, même s'il en a retiré partiellement ses troupes : il compte donc conserver la neutralité bienveillante de Rabat dans cette région, que le temps peut lui donner l'occasion de contrôler un jour. De plus, la Libye est sortie de son isolement au Maghreb, alors qu'elle était laissée à l'écart par le traité de fraternité et de concorde signé par l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie en 1983. Son union avec le Maroc montre à ses voisins, et notamment à l'Algérie, que l'unité du Maghreb ne peut se faire sans elle. Enfin, en s'associant avec Rabat, Kadhafi poursuit son dessein essentiel et réalise un besoin quasi pathologique d'union ou de fusion, qui n'a jamais

pu aboutir dans le passé, malgré maintes tentatives. La satisfaction présente devrait être à la mesure des frustrations antérieures.

Les réactions de l'Algérie et du Front Polisario

Au-delà des relations bilatérales et des avantages respectifs pour ses signataires, le traité maroco-libyen affecte d'une manière profonde l'équilibre des forces du Maghreb et opère une nouvelle donne dans cette région troublée. Tout d'abord, il ne semble pas compatible avec l'autre traité conclu par l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie, auquel il réplique clairement. Par conséquent, loin de favoriser l'unité réelle du Maghreb, il contribue à le diviser en deux camps opposés, en accentuant la rivalité entre le Maroc et l'Algérie. En second lieu, il est de nature à retarder la solution juste du problème saharien, en confortant Rabat dans son refus du plan de règlement proposé par l'O.U.A. Il risque aussi d'avoir des répercussions fâcheuses sur la Mauritanie, où le Maroc et la Libye peuvent conjuguer leurs efforts pour destabiliser un régime fragile, qui est favorable au Polisario et qui a reconnu la R.A.S.D. en février 1984. C'est donc tout l'équilibre du Maghreb qui est remis en cause pour un certain temps, sans que ses problèmes majeurs soient résolus. Dans ces conditions, il convient d'examiner les réactions de l'Algérie et du Polisario à l'alliance maroco-libyenne.

L'Algérie était évidemment très affectée par le traité d'Oujda, mais elle s'est bien gardée de le critiquer directement, pour ne pas trop montrer son dépit. Évitant de tomber dans une polémique inutile, elle a préféré adopter un ton calme et grave, en prenant le recul nécessaire. C'est à la fois avec mesure et fermeté qu'elle a réagi à l'événement, en rappelant les deux problèmes essentiels qui se posent à la région : d'une part l'unité des pays maghrébins et d'autre part le conflit du Sahara occidental. Dès le 15 août, un haut dirigeant algérien déclarait à l'A.F.P. que le sommet d'Oujda était une « manœuvre de diversion », tendant à « déplacer le problème du Sahara occidental de son cadre africain » et à « bloquer le processus de rapprochement entre les États maghrébins ». Il considérait que l'union entre le Maroc et la Libye était une « alliance contre nature » entre deux régimes qu'aucune « affinité idéologique, politique et économique » ne rapprochait. Il estimait que c'était « par l'intégration économique et

sociale réaliste et progressive » qu'il fallait construire le Maghreb. Enfin, il ajoutait que l'Algérie ne modifierait « jamais sa position de principe sur le conflit du Sahara occidental ».

La réaction officielle d'Alger vint quelques jours plus tard, lors de la réunion du Bureau politique du F.L.N. le 21 août. Dans son communiqué, celui-ci rappelait sa position concernant la construction du Maghreb et le conflit saharien, en soulignant le lien étroit entre ces deux problèmes. D'une part, il affirmait l'importance de l'unité du Grand Maghreb, mais il précisait que cet idéal ne devait pas « servir d'autres causes que la sienne », ni être utilisé à des fins tactiques ou conjoncturelles, ce qui visait l'accord d'Oujda. Il considérait que la « politique des axes » n'était pas la « politique de l'unité » et que l'unité maghrébine s'édifiait « par l'évaluation sereine des possibilités... et la prise en compte lucide des réalités ». D'autre part, il insistait sur la nécessité d'éliminer les causes de conflit et de tension dans la région, car la construction du Grand Maghreb supposait la suppression de celles-ci et le respect du principe de l'intangibilité des frontières. En particulier, cette œuvre ne pouvait être réalisée « sans que le peuple du Sahara occidental ne jouisse... de la plénitude de ses droits nationaux ». Le Bureau politique redisait qu'il fallait achever le processus de décolonisation de ce territoire, que l'O.U.A. était le « cadre naturel » pour régler cette question et que la résolution de son 19^e sommet indiquait les moyens pour aboutir à une solution. Enfin, il souhaitait « la réconciliation entre les peuples frères du Maroc et du Sahara occidental » et assurait que l'Algérie restait « disponible pour toute action à cette fin », car elle était aussi attachée à la cause de la liberté qu'à l'unité du Maghreb. Ainsi, la réaction algérienne à l'accord d'Oujda était à la fois modérée dans la forme et très ferme sur le fond. Elle revenait, pour l'essentiel, à réaffirmer la position constante de l'Algérie, à savoir que la construction de l'unité maghrébine n'est pas possible sans une juste solution du problème saharien.

La réaction du Front Polisario était assez semblable, tout en s'exprimant d'une manière originale. D'ailleurs, deux dirigeants sahraouis, membres du Comité exécutif du mouvement — Bachir Mustapha Sayed et Mahfoud Ali Beiba, le premier ministre — se rendirent immédiatement à Alger et rencontrèrent le 16 août un membre important du Bureau politique du F.L.N., Mohamed Messadia, en vue

de se concerter. Assez curieusement, le Front Polisario semblait faire contre mauvaise fortune bon cœur. En effet, dans le communiqué de son Comité exécutif du 21 août, il n'y avait pas un mot de critique sur l'accord d'Oujda, bien que la situation dans la région ait été analysée « de manière exhaustive ». Au contraire, le Polisario semblait en attendre une solution pour le problème du Sahara occidental : il souhaitait vivement que « le premier des résultats positifs de l'union » entre la Libye et le Maroc « soit l'évacuation de toutes les forces d'invasion marocaines de tous les territoires de la R.A.S.D. ». Cette position, qui peut paraître surprenante et même naïve, était un peu ironique, car si l'union maroco-libyenne visait vraiment à faire l'unité du Maghreb, elle devait auparavant régler le problème du Sahara occidental. En réalité, l'attitude du Polisario était faite à la fois de sérénité, de réalisme et d'espoir. Sérénité, car il ne s'émouvait pas outre mesure de l'accord d'Oujda, bien que celui-ci renforçât son adversaire marocain et traduisît l'abandon de son ancien allié.

Réalisme, car il rappelait que l'invasion marocaine du Sahara était « l'obstacle principal » à l'édification du Grand Maghreb et que le projet de paix proposé par l'O.U.A. et repris par l'O.N.U. était « l'unique voie appropriée » pour résoudre le problème saharien. Espoir, car le Polisario ne voulait pas préjuger de l'avenir et ménageait le colonel Kadhafi, toujours capable d'un nouveau revirement. De plus, il rappelait avec force qu'il était « un mouvement de libération d'option unioniste », c'est-à-dire favorable lui aussi à l'unité maghrébine. Enfin, il rejetait « toute tentative de déplacer le problème de son cadre africain et international », ce qui signifiait que l'affaire du Sahara relevait de l'O.U.A. et de l'O.N.U. et qu'elle ne pouvait être transférée à la Ligue arabe, comme le souhaitait Rabat.

Par ailleurs, les contradictions flagrantes de l'alliance maroco-libyenne ne pouvaient échapper à personne. Certains pays africains en étaient surpris et même gênés, notamment le Tchad, qui esquissa un rapprochement avec l'Algérie et rappela que sa reconnaissance de la R.A.S.D. était toujours valable. Le traité d'Oujda a indisposé les pays africains modérés, alliés traditionnels du Maroc, mais très méfiants à l'égard de la Libye. De ce fait, il a certainement contribué à affaiblir auprès d'eux la position de Rabat concernant le Sahara occidental. En outre, il posait de réelles questions à des pays comme les États-Unis et la France. Les

premiers comprenaient mal que leur meilleur allié au Maghreb pût s'associer avec leur pire adversaire. Quant à la seconde, elle profita de ce rapprochement pour convaincre la Libye de se retirer du Tchad et elle parut même le soutenir par un voyage présidentiel particulièrement inopportun : en agissant ainsi, elle porta, avec une incroyable légèreté, un grave coup à la confiance qui régnait dans ses relations avec l'Algérie et qu'un autre voyage présidentiel à Alger n'a pas vraiment rétablie.

MALGRÉ son caractère paradoxal et contradictoire, l'union maroco-libyenne pourrait se révéler plus solide et plus durable que ne le laissent penser les apparences. Certes, elle associe deux régimes politiques que tout oppose par ailleurs. Mais elle est essentiellement de nature tactique et instrumentale : pour chacun des partenaires, c'est avant tout un moyen de sortir de son isolement et de réaliser ses objectifs propres. Cette union a donc toutes chances de durer tant qu'elle servira les intérêts respectifs des deux pays, c'est-à-dire tant que subsisteront les problèmes du Sahara occidental et du Tchad. Or, il faut le reconnaître, ceux-ci sont encore loin d'être résolus, malgré les efforts déployés par les uns et les autres. Le traité d'Oujda vient ajouter un nœud supplémentaire à une situation déjà très complexe. Il est vrai que toutes les tentatives d'union antérieures du colonel Kadhafi ont échoué, en raison de son manque d'habileté et de sa précipitation habituelle. Il est vrai aussi que le roi Hassan II, qui était demandeur dans cette affaire et qui revendique l'idée de cette union, est habile et prudent pour deux : il a déjà pris toutes ses précautions, qui sont inscrites dans le traité (maintien de la souveraineté et de l'indépendance de chaque pays, refus de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'autre). Il essaiera à la fois de garder ses distances avec la Libye, qui est loin géographiquement, et de gérer son union avec elle au mieux de ses intérêts politiques et économiques. Dans ces conditions, le problème saharien, qui reste la principale pomme de discorde dans la région, ne pourra trouver la solution juste et faisable qu'il attend depuis près de dix ans. En conséquence, le Maghreb continuera à être divisé par cette question lancinante et il ne parviendra pas à avancer sur la voie de sa nécessaire unité.

MAURICE BARBIER

VIE DE L'ASSOCIATION

Au cours de sa dernière Assemblée Générale, tenue le 23 juin 1984, notre Association a défini trois priorités pour l'année 1985 :

1. l'offensive politique ;
2. une meilleure information des adhérents ;
3. le renforcement de l'Association.

et six objectifs principaux à atteindre :

1. dénonciation publique des ventes d'armes au Maroc par la France ;
2. renforcement des initiatives en faveur du développement de la R.A.S.D. ;
3. réussite du colloque des Juristes ;
4. réactivation du Groupe d'Études Parlementaires sur le Sahara occidental à l'Assemblée nationale ;
5. invitation en France d'une délégation de haut niveau du Front Polisario ;
6. obtenir du gouvernement français une déclaration solennelle affirmant la nécessité de négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario.

Dans ce *Sahara Info* nous commençons à rendre compte de l'application de ces décisions. Nous poursuivrons dans les prochains, et appelons tous les adhérents à renouveler leur cotisation pour nous aider dans notre combat.

Merci

(Suite de la page 4)

* *Gendarmerie* : École : Marrakech. Escadron d'hélicoptères : Rabat.

* *Santé* : 7 garnisons.

Les participations les plus importantes sont situées à Marrakech : École d'infanterie. Base-école des Forces Royales de l'air. Meknès : Académie royale. École Alphajet. Casablanca : 2 écoles de marine.

L'accord franco-marocain envisage également un autre aspect de la coopération constituée par l'instruction de militaires marocains dans les écoles françaises. Le nombre de stagiaires accueillis en France est voisin de 400

par an. Dans l'armée de terre il y a eu 157 stagiaires en 1980, dans l'armée de l'air on comptait 62 stagiaires non naviguant. En 1979, 18 pilotes de combat ont été formés en trois ans. La création en 1980 à Meknès d'une école Alphajet doit permettre au Maroc d'être entièrement autonome pour la formation de ses pilotes de combat.

D'autre part, des visites d'officiers marocains ou français sont régulièrement organisées en France et au Maroc et des bâtiments des deux marines ont fait escale.

Il est évident que l'aide demandée à

Une conférence de presse à Paris

L' A.A.R.A.S.D. a tenu le 19 novembre 1984, à Paris, une conférence de presse avec le Secrétariat International des Juristes pour la Reconnaissance de la R.A.S.D., représenté par Claude Bontems et Francis Jacob, et le Groupe d'Études Parlementaires sur les Problèmes du Sahara occidental, représenté par Alain Vivien.

Le président de l'Association, Thomas Jallaud, a vivement critiqué la politique du gouvernement français, en soulignant en particulier que ce dernier, malgré quelques gestes symboliques à l'égard du Front Polisario, ne tenait aucun compte de l'existence de la R.A.S.D. dans sa politique maghrébine, et poursuivait avec le Maroc une coopération militaire utilisée par Rabat contre le peuple sahraoui, qu'on ne pouvait que condamner. Dans un contexte où l'agression du Maroc contre la R.A.S.D. reconnue par des dizaines de pays menace toute la région, il appartient à la France de suspendre toute livraison d'armes au roi du Maroc.

De son côté, le Secrétariat International de Juristes pour la reconnaissance de la R.A.S.D., après s'être félicité de voir la République sahraouie dorénavant siégeant à l'O.U.A., a déclaré son intention d'entamer une grande campagne internationale en faisant signer l'*Appel de Juristes* et en intervenant en février 1985 devant la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U.

Enfin, Alain Vivien a affirmé sa volonté de transformer le Groupe d'Études en « Groupe d'amitié France-R.A.S.D. », puisque cette dernière est maintenant membre à part entière d'une organisation régionale. Il a également émis le vœu que des accords de coopération puissent être signés entre la France et la R.A.S.D.

CETTE conférence de presse a permis de rassembler quelques-unes des structures s'étant organisées spécifiquement autour de la question sahraouie. Elle répondait à la nécessité d'approfondir le soutien avec le Front Polisario et d'une offensive politique en France.

la France est liée à la question du Sahara occidental. Il a été fait appel à la coopération parce que le Maroc en avait besoin. Depuis la marche verte les F.A.R. sont passées de 70 000 à 200 000 hommes environ dont les meilleurs éléments sont engagés dans la guerre contre le peuple sahraoui, soit 100 000 hommes environ. A partir de là, se pose un problème aigu de formation des cadres et d'instruction des militaires sur les armes nouvelles qui ont été commandées massivement.

(A suivre)

10^e coordination européenne des comités de soutien au peuple sahraoui

Bologne, 16-18 novembre 1984

Organisée à la suite d'un colloque sur le Sahara occidental, mis sur pied par la Fondation Lelio Basso avec la collaboration de la Municipalité de Bologne, la 10^e Coordination Européenne s'est tenue dans cette ville du 16 au 18 novembre 1984. Y ont participé les représentant(e)s de onze comités et associations de soutien de Suisse, France, Autriche, Italie, R.F.A., Espagne, Grande-Bretagne, Hollande, Belgique et U.S.A., ceux de seize organisations humanitaires, telles que la Centrale Sanitaire Suisse, Terre des Hommes Suisse, Medico International, Novib, le Mouvement Chrétien pour la paix, etc., ainsi que des personnalités politiques italiennes. La délégation sahraouie était composée du ministre de la Santé, M. Nema Jumani, M. Habiballah, ainsi que des représentants du Front Polisario en Europe.

Cette conférence s'est déroulée à un tournant décisif de l'histoire du peuple sahraoui, dans une phase de succès sur le plan diplomatique, après la participation de la R.A.S.D. au 20^e sommet de l'O.U.A. et la reconnaissance de celle-ci par le Nigeria ; sur le plan militaire, les attaques quasi quotidiennes depuis cet été, ont permis la percée du mur de défense marocain, censé être invincible.

Après dix ans de fonctionnement, l'on peut dire que les rouages de la coordination européenne sont bien huilés. En effet, des comités se créent, les programmes d'aide humanitaire votés sont dans leur grande majorité accomplis, tels qu'envois de nourriture, projets scolaires, artisanat, etc., et un travail important au niveau de l'information et de la sensibilisation est effectué par le biais d'articles de presse, d'expositions artisanales, de colloques, de l'accueil d'enfants sahraouis, de la tournée des femmes et de la troupe sahraouie, et par le jumelage des villes, notamment.

Sur le plan humanitaire des projets d'aide sont en voie de réalisation : Centre de Formation Professionnelle (France), impression de manuels scolaires (France-Suisse), formation agricole (Belgique), formation de personnel pour les jardins d'enfants (Italie), pour n'en citer que quelques-uns.

Afin de rendre notre action, tant sur le plan humanitaire que politique, plus efficace, il a été décidé la création de trois secrétariats ou centres de coordination : le Comité suisse de soutien sera chargé de centraliser et coordonner les demandes d'aide humanitaire urgentes ; le comité belge aura la responsabilité de coordonner les actions

politiques (démarches auprès de la C.E.E. pour le financement de projets par exemple), enfin le comité italien sera chargé de l'animation culturelle (tournées de la Troupe Chahid el Ouali, expositions artisanales, de photos, etc.).

La 10^e coordination a adressé divers messages aux secrétaires généraux de l'O.N.U. et de l'O.U.A., au président en exercice de l'O.U.A., aux présidents Mitterand, Reagan et Gonzalez, au président du Parlement européen, pour dénoncer la poursuite de l'agression marocaine contre la R.A.S.D. et leur enjoindre de soutenir la résolution présentée à l'Assemblée générale de l'O.N.U. qui s'inspire des décisions prises lors du 20^e sommet de l'O.U.A. Elle a également adopté une résolution félicitant la R.A.S.D. de la décision du 20^e sommet de l'O.U.A. et demandant le respect de son contenu ; condamnant l'intervention marocaine et américaine contre le peuple sahraoui, elle exhorte la France et les U.S.A. à cesser toute livraison d'armement au Maroc et l'Espagne à ne pas conclure d'accords commerciaux avec ce dernier.

La prochaine et 11^e coordination européenne aura lieu en octobre 1985, à Vienne.

COMMANDEZ, AU TARIF SPÉCIAL POUR ADHÉRENTS :

- La brochure du 5^e Congrès du Front Polisario, 75 pages, 25 F (port compris).
- 1973-1983 : dix ans de lutte, le recueil édité par le Front Polisario à l'occasion du 20 mai 1983 et qui fait la synthèse des acquis sur les plans militaires, diplomatiques, de l'éducation, de la santé..., 160 pages, 40 F (port compris).
- Le Groupe National de Chants et Danses El Ouali, l'histoire de la troupe qui effectua une tournée européenne au printemps, les thèmes des chansons, la culture des anciens au service de la résistance d'un peuple, des instruments d'aujourd'hui pour une lutte d'aujourd'hui, 40 pages, 25 F (port compris).
- Le conflit du Sahara occidental, par Maurice Barbier, 420 pages, 140 F (port compris).
- La guerre du Sahara occidental, par Claude Bontems, 223 pages, 160 F (port compris).
- Trois Français au Sahara occidental en 1784-1786, introduction, choix de textes et notes par Maurice Barbier, 215 pages, 80 F (port compris).
- Actes du Colloque sur les Fondements Juridiques et Institutionnels de la R.A.S.D., 160 pages, 80 F (port compris).
- Les Réguibats. De la paix française au Front Polisario, par François Beslay, 192 pages, 90 F (port compris).

Adressez vos commandes à l'Association « les Amis de la R.A.S.D. » — B.P. 244 — 75227 PARIS CEDEX 05.

Un Secrétariat International de Juristes pour la Reconnaissance de la R.A.S.D. créé à l'issue du Colloque sur « Les Fondements Juridiques et Institutionnels de la R.A.S.D. »

Paris, Assemblée nationale, les 20 et 21 octobre 1984

Annoncé depuis plusieurs mois (voir *Sahara Info* n° 68) le colloque s'est tenu dans ce lieu hautement symbolique qu'est l'Assemblée nationale. Premier du genre en France, il s'est conclu sur d'intéressantes perspectives de travail au plan international, par la création d'un *Secrétariat international de juristes pour la reconnaissance de la R.A.S.D.* et le lancement d'un *Appel* (voir encadré). Rabat en a compris toute l'importance en se lançant dans une campagne de presse contre les membres organisateurs et en multipliant jusqu'à la dernière minute les interventions auprès du gouvernement français afin de tenter d'en empêcher la tenue au Parlement.

Résumé des travaux du Colloque

Le Colloque international des Juristes sur les Fondements Juridiques et Institutionnels de la R.A.S.D. s'était donné pour but de réunir des juristes et des organisations concernés par la question du Sahara occidental. Les objectifs du Colloque étaient d'analyser de manière approfondie la réalité de la société sahraouie et de ses droits à l'indépendance et à la souveraineté alors que celle-ci est actuellement entravée malgré l'unanimité des organisations internationales.

Pour ce faire, le Comité d'organisation composé de Messieurs Bontems, Jacob, Jallaud, Matarasso, Natali, Nordmann, Saaverdrea, Sule et Weil, avait fait appel à différents spécialistes internationaux du droit ainsi qu'à des juristes et des journalistes.

Les travaux du Colloque se sont organisés autour de trois thèmes :

1) Les fondements juridiques avec les rapports suivants :

— *Le droit à l'indépendance du peuple sahraoui* par Mme Pierson-Mathy, professeur de droit à l'université de Bruxelles.

— *La formation de la R.A.S.D.* par Monsieur Barbier, professeur en sciences politiques à l'université de Nancy.

— *Le peuple sahraoui et les Droits de l'Homme* par Monsieur Condorelli, directeur de la section du droit international à l'université de Genève.

2) Les structures institutionnelles avec les rapports suivants :

— *La constitution de la R.A.S.D. et les orientations politiques* par Monsieur Schulman, avocat au barreau de l'Ohio (U.S.A.).

— *Le fonctionnement des institutions de la R.A.S.D.* par Monsieur Bontems, professeur à la faculté de droit de Sceaux.

3) Les structures économiques et sociales avec les rapports suivants :

— *La population sahraouie et sa vie quotidienne* par Monsieur Hodges, journaliste anglais.

— *L'enseignement et la culture* par Madame Villemont, professeur de géographie.

— *La santé* par Monsieur Piquet, médecin-chirurgien à l'Hôpital d'Aulnay.

Forte représentativité

Le Colloque a rassemblé plus de cent personnes représentant 23 pays, dont les U.S.A., le Mexique, le Gabon, l'Inde, l'Algérie, le Mali, l'Iran, Cuba, le Chili, le Bénin, etc.

Trente et un pays ayant participé à son organisation.

La délégation de la R.A.S.D. était dirigée par Monsieur Mohamed Sidati, ministre, secrétaire général de la Présidence de la R.A.S.D., ainsi que par Madame Fatimatou Allali, secrétaire générale de l'Union des Femmes Sahraouies, membre du Bureau politique du Front Polisario, et par Monsieur Fadel Ismail, représentant du Front Polisario en France.

De nombreux messages d'encouragement et de soutien, dont ceux de deux prix Nobel de la Paix, sont arrivés du monde entier.

A la fin du Colloque, Mohamed Sidati remercia les organisateurs et tous les participants, et rappela l'importance de celui-ci vu le contexte politique dans lequel se déroule le combat du peuple sahraoui.

En conclusion, outre la décision de créer un *Secrétariat International de Juristes* et de lancer un *Appel*, un message a été envoyé au Président de l'O.U.A. demandant la participation effective de la R.A.S.D. au 20^e sommet de l'O.U.A. Enfin, signalons que les Actes du Colloque sont édités et disponibles auprès de l'Association.

Un ouvrage de 160 pages vendu au prix de 70 F (port compris).

Appel international des juristes

Proclamée en 1976, reconnue aujourd'hui par 60 États, admise à l'O.U.A., le 22 février 1982, la République Arabe Sahraouie Démocratique s'est donnée dès l'origine une structure étatique et une organisation administrative, constitutives d'un État de droit.

Cependant le plein exercice de sa souveraineté territoriale est actuellement entravé, malgré l'unanimité des Organisations internationales et la volonté du peuple sahraoui, dont l'unité a été constatée par les différentes missions qui se sont rendues sur place.

Dans ces conditions, les Juristes soussignés demandent :

1) La cessation immédiate de la guerre menée sur le territoire de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

2) La mise en œuvre complète des résolutions de l'O.N.U. et de l'O.U.A. sur le Sahara occidental, ainsi que le respect total des principes du Droit international.

3) La reconnaissance de la République Arabe Sahraouie Démocratique par la communauté internationale dans son ensemble.

Notes de lectures

Un Sahraoui révèle

Il existe un ouvrage que vous ne pourrez lire qu'en allant à la Bibliothèque nationale. Il vient de paraître et tous les exemplaires ont été immédiatement rachetés par les services marocains. Il s'agit d'Édouard Moha, *Un sahraoui révèle*, Paris, Albin Michel, 1983. L'auteur est bien connu. Il est le fondateur du Mouvement révolutionnaire des Hommes Bleus. Créé en 1971, ce mouvement essentiellement implanté au Maroc a connu un succès d'estime auprès de la communauté marocaine et des Sahraouis installés dans le sud marocain durant deux années. Les autorités marocaines s'intéressant de trop près à ses activités, É. Moha gagne Alger en 1973. La sympathie dont il est l'objet au départ, se mue rapidement en un profond septicisme ; les Algériens finissent par se rendre compte qu'Édouard Moha ne représente guère que lui-même et ils cessent de le prendre au sérieux. É. Moha se rend alors à Bruxelles d'où il négocie son ralliement à la monarchie marocaine en 1975. Sous le pseudonyme d'A. Rachid il devient le Secrétaire général de l'A.O.S.A.R.I.O.

L'ouvrage en lui-même ne mérite guère de retenir l'attention. Sans véritable talent et avec des naïvetés et des outrances, l'auteur reprend l'ensemble des thèses marocaines, avec infiniment moins d'habileté que ses prédécesseurs. Les naïvetés sont multiples. Cet irréductible sahraoui, en retraçant son enfance, nous montre qu'il n'a pratiquement jamais vécu au Sahara occidental. La création et l'importance accordée au Morehob n'ont guère de rapports avec la réalité. Le passage à Alger est décrit dans des termes qui confinent à la cocasserie. Les outrances procèdent en premier lieu de l'utilisation faite par É. Moha des documents : citation tronquée et déformée de l'avis de la Cour Internationale de

Justice ; reprise des « arguments historiques » du Maroc sans tenir compte de leur réfutation par cette même C.I.J. En second lieu on les retrouve dans les violentes diatribes contre l'Algérie et la Libye. C'est vraisemblablement la maladresse de cette troisième et dernière partie de l'ouvrage qui a provoqué la disparition de cet ouvrage des librairies. Il était mal venu au moment des entrevues Chadli/Hassan II et de la conclusion du Traité d'Oujda.

Les Réguibats de la paix française au Front Polisario

Qui sont les Réguibats, ces grands nomades du Sahara occidental, « fils des nuages » sans cesse à la recherche de la pluie et du pâturage, qui, avant que n'éclate l'actuel conflit entre le Front Polisario et le Maroc, conduisaient leurs troupeaux de chameaux à travers les immensités désertiques du Nord de la Mauritanie, du Sahara espagnol et du Sud algérien ?

Comment vivaient-ils ces derniers représentants authentiques de la « civilisation du désert » ? Comment se sont-ils comportés lors des événements qui ont accompagné la décolonisation, pour finalement, en 1975, au moment où les Espagnols quittaient le Rio de Oro et la Seguiet El Hamra, et alors qu'Hassan II lançait la « marche verte », se regrouper au sein du Front Polisario pour y mener contre l'armée marocaine le combat acharné que l'on connaît ? Comment, enfin, de leur côté, quelques officiers méharistes, rares privilégiés vivant parmi eux, nomadisait-ils avec leurs unités méharistes ?

Voici quelques-unes des questions auxquelles François Beslay s'efforce de répondre, au cours d'un récit truffé d'anecdotes vécues, souvent pleines d'humour, extraites pour la plupart de vieux carnets jaunis mais qui gardent encore entre leurs feuillets un peu de sable des ergs.

L'auteur, sorti de Saint-Cyr en 1940, a passé quelques treize années entre la Mauritanie et le Sud marocain, tour à tour méhariste, officier des Affaires indigènes, Conseiller du Gouverneur de la Mauritanie puis du Président Moktar Ould Daddah, pour terminer sa carrière militaire comme Chef d'état-major de l'armée mauritanienne en 1961.

Arabisant, ancien élève du Centre des Hautes Études d'Administration Musulmane, il est retourné en Mauritanie en 1970, 1975 et 1983, ne cessant de maintenir le contact avec ses anciens amis réguibats, dont, à plusieurs reprises, il a tenté de défendre la cause par des articles de presse. François Beslay est adhérent depuis de nombreuses années de l'A.A.R.A.S.D.

Un ouvrage de 192 pages, Éditions l'Harmattan, 90 F (port compris).

Deux documents importants pour la connaissance du peuple sahraoui

A l'initiative de R. Villemont, responsable du Comité du Mans et professeur d'École normale, deux fascicules « Bibliothèque de Travail », destinés chacun à deux tranches d'âges d'élèves, ont été édités par les Publications de l'École Moderne Française (Pédagogie Freinet). Outre leur diffusion par abonnement auprès d'un grand nombre d'instituteurs dans toute la France, l'intérêt de ces brochures réside dans le soin apporté dans leur conception et leur fabrication.

En une trentaine de pages, agrémentées d'une abondante illustration (photos, cartes), ces deux documents constituent une excellente initiation à la connaissance du problème du Sahara occidental et à celle du peuple sahraoui dans ses dimensions économiques et culturelles.

En vente à l'Association au prix de 20 F chacun franco de port (la B.T.J. s'adresse aux enfants de 8-10 ans et la B.T. aux adolescents).

Vingt enfants sahraouis dans la Sarthe

Mercredi 1^{er} août 1984, 15 heures : ils atterrissent. Il faut attendre et encore attendre. 17 heures, ça y est les voilà ! Ils sont 20 : 8 filles et 12 garçons de 10 à 14 ans. Nous partons aussitôt vers Le Mans. Dans l'autocar ils sont sages un peu timides. Nous commençons à faire connaissance, nous apprenons leur prénom (il nous faudra trois jours pour ne plus se tromper). Les vaches, les arbres, les champs, tout cela n'a pas fini de les étonner.

Arrivée au Mans. Nous campons au centre de loisirs des Étangs-Chauds sous deux grandes tentes. Tout de suite les enfants se sentent chez eux, les garçons remarquent avec intérêt le terrain de football, il est vrai que ce sont des champions, un des garçons est surnommé « Platini ». Le lendemain est consacré à l'essayage des vêtements apportés par le Secours Populaire Français. Nous allons à la piscine (ce sont de véritables anguilles), nous faisons du vélo (chacun aura ramené au Sahara le souvenir concret d'une

chute). Dimanche matin nous allons au marché des jacobins pour acheter des pastèques le vendeur voyant qu'il a affaire à des connaisseurs choisit les plus belles. Les regards de Baba et Fadel, les deux accompagnateurs sahraouis se sont arrêtés sur les boîtes de thé vert : achat indispensable au bon déroulement du séjour !!!

Lundi : préparation des sacs pour Audierne et la mer. Une salle est mise à notre disposition dans la colonie où nous exposons des objets et des photos du Sahara que les petits Manceaux ont pris plaisir à découvrir. Rallye siffleur, chasse au trésor, randonnée, jeux sahraouis : tous les enfants se sont bien amusés et au fil des jeux des amitiés sont nées, consolidées grâce au courrier intérieur de la colonie.

30 buts en 8 matchs de deux fois 7 minutes : c'est le résultat de l'équipe des gazelles (sahraouie) au tournoi de football organisé par le club de foot d'Audierne.

Dernière semaine : entre les répéti-

tions pour le spectacle d'adieux au palais des congrès, nous profitons des derniers moments pour faire du vélo et retourner à la piscine. La télévision régionale, venue pour faire un reportage sur le séjour des enfants nous a invité à découvrir ses installations et les enfants ont pu se voir à l'écran.

Pour la clôture du centre aéré, une grande fête est organisée avec pique-nique, retraite aux flambeaux, spectacle de Christian Ferrari (adoré des enfants) suivi d'un bal où ils nous ont prouvé qu'ils avaient retenu les leçons de polka... et de rock.

Vendredi 31 août : ils sont repartis pour le Sahara, contents de retrouver leur terre et leur famille, mais nous étions tous tristes de nous quitter après un mois bien rempli. Ils ont recommencé l'école le 15 septembre.

*Sandrine, Marianne
monitrices du groupe
d'enfants Sahraouis*

Bientôt une pièce de théâtre sahraouie jouée en France

A l'occasion d'une tournée en France de la troupe El Ouali, une rencontre avec une compagnie de théâtre d'Allonnes (Sarthe), l'Enfumeraiie, a été provoquée par le comité sarthois des Amis de la R.A.S.D.

Compte tenu de l'intérêt réciproque suscité par cette authentique confrontation, chacun a décidé de se revoir et de trouver les formes adéquates à de nouveaux échanges.

Le théâtre de l'Enfumeraiie et le comité sarthois des Amis de la R.A.S.D. ont décidé de travailler ensemble pour réaliser un spectacle de théâtre. Un travail de recherches s'est mis en place en 1984. Une semaine de séjour au Sahara, dans les camps de réfugiés, a permis à trois membres de la troupe une approche authentique de l'existence de ce peuple.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

— briser le mur d'ignorance et d'indifférence qui entoure les Sahraouis pour les retrouver dans leur vie quotidienne, leur histoire et leur lutte ;

— trouver pour un public élargi des formes d'expression artistique susceptibles de créer l'émotion qui fera réagir à la négation de l'existence d'un peuple. L'ambition est de présenter le spectacle en France, puis en Europe dans un premier temps, et d'envisager une tournée en Afrique et en Amérique du Sud ;

— dépasser la barrière des langues en utilisant des moyens d'expression et de communication compris de tous. Le spectacle se voulant à caractère international, le

langage théâtral utilisé sera donc principalement visuel : masques, marionnettes, mime, musique, vidéo.

Le calendrier prévu est le suivant :

- * répétitions : janvier-mars 1985,
- * tournée en France : avril-mai 1985.

Un tel spectacle coûte cher. En effet, cette création sera réalisée par une troupe professionnelle qui va travailler à plein temps sur ce projet pendant 6 mois. Nous recherchons actuellement les financements (la ville du Mans et les ministères intéressés sont nos principaux partenaires) mais ils sont insuffisants.

Nous sollicitons votre soutien financier car cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Association pour diversifier les formes de popularisation de la lutte du peuple Sahraoui et du Front Polisario.

Ce projet est ambitieux, sa réussite dépend de nos moyens mais aussi de votre soutien. Comment peut-il s'exprimer ?

— par un soutien financier : adressez vos dons à l'Association nationale (avec mention « Théâtre ») ;

— par la recherche de points de chute pour la tournée (contacts avec associations culturelles, municipalités, comités d'entreprises, syndicats...).

Pour toute information complémentaire, prendre contact avec Daniel PIPARD (Association nationale) ou le comité sarthois (R. VILLEMONT — Bois Beury, 72230 Arnage).

RÉUNION A PARIS

*le 27 février 1985
à 18 h 30*

**pour commémorer le 9^e anniversaire
de la proclamation de la R.A.S.D.**

Dès maintenant notez cette date

1 JOUR APRÈS LE SOMMET DE
L'O.U.A.

Séminaire international
sur le thème :
la question sahraouie,
une problématique historique
et politique

*Bologne (Italie),
15-16 novembre 1984*

Comme pour couronner la victoire de l'O.U.A., la Fondation Lelio Basso et le Centre Amilcar Cabral avaient organisé dans cette ville italienne du Nord à la longue tradition internationaliste un séminaire regroupant d'éminents spécialistes. Pendant deux jours, l'histoire du peuple sahraoui a été retracée. Et toujours la conclusion des exposés mettait en évidence la réalité de la lutte du peuple sahraoui, la représentativité du Front Polisario et la réalité de la R.A.S.D.

Cette réunion qui rassemblait des chercheurs de plusieurs pays, des hommes politiques italiens et un public très divers a contribué à faire connaître le peuple sahraoui en Italie, pays où, depuis quelques mois, de nombreuses personnes s'intéressent de plus en plus à cette lutte et essaient de voir comment contribuer à la recherche d'une solution politique du conflit.

1985

**Renouvelez votre adhésion à l'Association des Amis de la R.A.S.D.,
abonnez-vous à Sahara-Info :**

Soutenez le combat du peuple sahraoui pour son indépendance, contribuez au développement de la R.A.S.D., renforcez la paix et l'amitié entre les peuples du Maghreb en devenant amis de la R.A.S.D.

NOM Prénom Profession

Adresse

Je désire adhérer	130 F	Étudiants, retraités, chômeurs... :	Adhésion	65 F
Je désire m'abonner à « Sahara-Info »	35 F		Abonnement	35 F
Je désire adhérer et m'abonner à « Sahara-Info »	165 F		Adhésion + abonnement	100 F

A découper et à nous retourner accompagné de votre règlement (CCP 19303 94 K Paris).